



Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 16 juillet 2013

Communiqué

Aujourd'hui, l'État et la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) signent une convention d'objectifs et de gestion. Celle-ci va orienter et encadrer les politiques ainsi que les moyens de la branche famille de la sécurité sociale pour les cinq prochaines années.

Deux grands objectifs du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale ont été clairement repris dans la convention : améliorer le recours aux droits pour mieux prévenir les ruptures et les situations irrémédiables ; réduire la pauvreté et sa reproduction de génération en génération.

Alors que près d'un enfant sur cinq vit aujourd'hui dans une famille pauvre, notre politique familiale, et le réseau qui la porte, doivent permettre d'enrayer la reproduction des inégalités et soutenir les familles les plus démunies.

Ce sont donc plusieurs mesures soutenues par la Ministre Marie-Arlette CARLOTTI qui vont être relayées par les caisses d'allocation familiales :

- l'amélioration de l'accès au juste droit des personnes grâce aux « rendez-vous des droits ». Ce rendez-vous sera un temps privilégié entre la personne et son conseiller pour faire un bilan de sa situation et obtenir les aides dues (prestations gérées par les CAF, aide du fonds de solidarité logement, CMU-c et ACS, tarifs sociaux de l'énergie, aides extra-légales des ccas...). Près de 100.000 personnes bénéficieront de ce « rendez-vous des droits ».
- la réalisation de l'objectif d'accueil en crèche d'au moins 10% d'enfants vivant dans des familles pauvres,
- l'expérimentation par dix caisses d'allocations familiales de comités d'usagers, dont l'objectif est de recueillir l'avis et les idées des allocataires pour concevoir des services simples, lisibles et faciles d'accès.

La ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion Marie-Arlette CARLOTTI se félicite également des engagements d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes et plus particulièrement des enfants en situation de handicap pris par la CNAF :

- la mobilisation de financements spécifiques pour des solutions d'accueil des enfants en situation de handicap,
- l'engagement de rendre accessibles 75% des CAF dès 2014.